

## Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Convocations adressées le 9 octobre 2019

Etaient présents : MM.LELIEVRE RIPEAUX LEMASSON MMES ADAM FOUBERT LEBOUÇ MM.DELAUNAY GRAND  
GUILLOUARD PICHEREAU SAINT-MARTIN

Absents excusés : C.COUBRUN, C.FERAULT qui a donné procuration à M. le Maire, V.BOUJU

### 1- Etude des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la commune dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

a/ OAP principal

b/ OAP Hameau (bourg d'Orgères)

### 2- Délibération à prendre pour le Contrat de Territoire Région

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs est allée présenter les dossiers à la Région, qui nous demande à présent de formaliser celui-ci par un dépôt par voie dématérialisée (la secrétaire de mairie a rendez-vous lundi à la CCMA pour vérifier toutes les pièces demandées).

Pour cela il nous faut une seconde délibération (celle prise en juin 2018 autorisait seulement M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CCMA-chef de file).

Le plan de financement ci-dessous sera inclus dans la demande de subvention

Nature des Travaux	DEPENSES	Nature des Recettes	RECETTES
Dépollution	<b>25.000</b>	Contrat de territoire (CCMA)	<b>30.000</b>
Démolition	<b>8.000</b>	Contrat de Territoire Région	<b>100.000</b>
VRD – Aménagements extérieurs	<b>45.000</b>	Contrat de territoire (CD53)	<b>23.114</b>
Réhabilitation partie existante	<b>290.000</b>	DETR	<b>150.000</b>
Extension	<b>130.000</b>	Le FCTVA sur 630.200 H.T travaux (16,404%)	<b>103.378</b>
Equipements de cuisine	<b>50.000</b>	Autofinancement (soit 35,50%)	<b>223.708</b>
Honoraires assurance DO...	<b>82.200</b>		
<b>TOTAL HT</b>	<b>630.200</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>630.200</b>

***Ce projet fait partie de la thématique n°3 : valoriser la culture par des équipements communautaires structurants***

### 3- Etablissement d'une location-vente du matériel de la Boulangerie

Information donnée par le Receveur Municipal par mail du 25 septembre :

Il conviendra de prendre une délibération prévoyant une location-vente du matériel de la boulangerie. Cette notion implique que la propriété du matériel reste à la commune tout pendant la durée de la convention. Dans le cadre d'une location-vente, le transfert de propriété intervient à la fin du contrat. La location-vente est une convention impliquant deux phases à savoir une phase de location et une phase de vente au terme du contrat. Pendant la phase de location, la commune perçoit des loyers qui s'imputeront à l'échéance sur le prix de cession. C'est lors de la phase de vente qu'interviendra le transfert de propriété, à la levée de l'option. Les loyers sont versés au compte 1676 "dettes envers les locataires acquéreurs" = recette d'investissement. Un titre réel sera donc établi à chaque échéance pendant le 15 mois pour 1 000 euros au compte 1676 : PJ délibération et convention de location-vente signée des deux parties et échéancier. En novembre 2020 interviendra la cession du matériel. La collectivité émettra alors un titre au 775 pour 18 000 euros € en contrepartie d'un mandat au compte 1676 pour la même somme. Au budget 2020, les crédits suivants seront à prévoir : dépenses au compte 1676 et recettes au 024 en section d'investissement pour 18 000 €. En plus du titre au 775, il sera retracé la sortie des biens à l'inventaire par opération d'ordre budgétaire mandat au 675 042 et titre au 21XX 040 pour la valeur des biens à l'actif et les écritures de plus-value ou de moins-value.

### 4- Décisions modificatives à prendre au budget primitif (ajustement de crédits)

a) Beaucoup de locataires sont partis en 2019 il y a eu donc beaucoup de cautions à reverser or il n'avait été prévu que 1300 euros au budget primitif il convient d'ajouter 1500 euros pour « voir venir » jusqu'au prochain budget primitif (article 165).

b) Travaux à la salle des fêtes : il convient de distinguer les travaux (article 2313) des études et honoraires (article 2031)

<u>ARTICLE Dépenses Investissement</u>	<u>Budget primitif</u>	<u>DM</u>	<u>TOTAL</u>
165	1.300,00	+1.500,00	2.800,00
2031	15.000,00	+55.000,00	70.000,00
2313	970.852,36	-56.500,00	914.352,36
TOTAL	987.152,36	0,00	987.152,36

#### Questions diverses :

- Salle des fêtes : nous attendons le dossier de consultation des entreprises que l'architecte doit élaborer.
- Schéma directeur cyclable : lors de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre à la CCMA nous avons demandé que le circuit de la Véloscénie passant sur notre commune soit jalonné de Carrouges à St Patrice du Désert. Le jalonnement est prévu pour la route départementale de Lignièrès à Pré-En-Pail. Pour info un jalonnement consiste à la pose de panneaux tout au long de la route pour signaler aux automobilistes que c'est une voie empruntée régulièrement par des cyclistes